



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022
Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 25 novembre 2022, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic
Scrutateurs : Aurélie Surchat, Julien Baudois, Michel Iff
Présents : 108 citoyennes et citoyens (4.4 % de 2'423 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2022
2. Présentation du plan financier 2023-2027
3. Budget 2023
 - 3.1 Budget compte de résultats
 - 3.2 Budget compte des investissements
 - 3.2.1 Crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe
 - 3.2.2 Crédit d'étude aménagement centre village Ursy
 - 3.2.3 Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vauderens
 - 3.2.4 Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vuarmarens
 - 3.2.5 Crédit d'engagement adduction d'eau village d'Ursy
 - 3.2.6 Crédit d'engagement mise en séparatif eaux claires/eaux usées village d'Ursy
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Approbation de la modification des statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU)
5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR
6. Reprise des infrastructures – art. 94 et 258 RF Ursy
7. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard, après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part MM. Ludovic Bürgi et Dominique Gavillet, membres de la commission financière.
M. le Syndic salue la presse : Mme Elodie Fessler pour les journaux « La Liberté et La Gruyère ».

En préambule, M. le Syndic souhaite la bienvenue à M. Julien Perriard qui a rejoint le Conseil communal le 10 octobre dernier à la suite de son élection le 25 septembre 2022. M. le Syndic le félicite pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de sa nouvelle fonction. M. Julien Perriard a repris le dicastère laissé vacant par Mme Emilie Schlosser sans modifications.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2022, ayant été inséré dans le journal d'information de la Commune d'Ursy, n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE :	OUI	108	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Présentation du plan financier 2023-2027

Introduction de M. le Syndic : le plan financier a été préparé par Mme Sophie Progin, administratrice des finances et M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances.

La parole est passée à M. Jacques Bourquenoud pour la présentation de ce plan financier pour les années 2023 à 2027 :

Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations. La commune établit un plan financier sur cinq ans. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Il est adopté par le Conseil communal et ses mises à jour sont transmises à la commission financière et à l'assemblée communale.

Estimation des investissements 2023-2027

Années	Estimation des investissements
2023	2'510'132.70
2024	3'505'820.35
2025	3'544'000.00
2026	1'314'000.00
2027	1'314'000.00
Total	12'227'953.05

Années	Dépenses	Recettes	Résultats
2023	13'697'208.40	13'194'047.83	-503'160.57
2024	14'061'022.86	13'503'735.44	-557'287.42
2025	14'395'990.99	13'775'317.18	-620'673.81
2026	14'792'738.88	14'087'636.43	-705'102.45
2027	15'050'295.68	14'333'937.02	-716'358.66

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné la planification financière des années 2023 à 2027. Selon la loi sur les finances communales (LFCo), la commission financière doit donner un préavis sur cette planification. Celle-ci tient compte de tous les éléments connus à la date du 8 novembre 2022. Il est constaté que la marge nette d'autofinancement structurelle moyenne augmente progressivement entre 2023 et 2027 malgré le prélèvement à la réserve de réévaluation de CHF 912'538.25. Le plan financier tient compte de tous les investissements des 5 prochaines années et ceux concernant les chapitres environnementaux devront être couverts par les taxes. En conclusion, la commission financière donne un préavis favorable au plan financier des années 2023 à 2027.

3. Budget 2023

En préambule, M. le Syndic relève que tous les documents étaient à disposition sur le site internet. Malheureusement, nous avons été informés ce soir même que les documents pour le compte de résultats à 3 niveaux et le compte des investissements n'étaient pas ceux de l'année 2023. Nous nous excusons pour cette erreur.

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation du compte de résultats et du compte des investissements.

3.1 Budget compte de résultats

Monsieur Jacques Bourquenoud présente la récapitulation de tous les chapitres du budget du compte de résultats.

Budget compte de résultats 2023

Libellé	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration générale	1'210'592.75	262'648.25
Ordre et sécurité publics, défense	468'796.05	175'110.00
Formation	5'493'949.77	547'914.00
Culture, sport et loisirs	660'730.55	97'800.00
Santé	1'748'615.95	26'600.00
Prévoyance sociale	1'699'412.80	68'800.00
Trafic et télécommunications	1'066'916.00	238'900.00
Protection de l'environn. et aménag. du territoire	1'890'995.00	1'758'548.00
Economie publique	39'822.70	0.00
Finances et impôts	220'790.00	10'792'816.40
Totaux	14'500'621.57	13'969'136.65
Excédent de charges		531'484.92

M. Jacques Bourquenoud explique les principales variations :

Administration générale :

Imputations internes : le montant est réparti selon les comptes 2021

Services généraux : support informatique : achat d'un programme pour la gestion des chiens, Digi-FR et système de contrôle interne

Entretien des bâtiments et des immeubles : légère augmentation

Machines, appareils : achat d'un défibrillateur pour l'extérieur

Ordre et sécurité publics, défense :

ABMG/AGR – frais de fonctionnement : cette nouvelle association va reprendre les tâches de la RGV et le personnel pour le district de la Glâne

Suppression de la participation à l'Association Pompiers Glâne-Sud

Participation à la nouvelle association Secours Sud Fribourgeois avec versement du produit de la taxe d'exemption des pompiers

Suppression de l'imputation interne pour la défense incendie

Défense civile – électricité, eau, combustible : augmentation des charges en raison de l'installation d'un chauffage électrique à l'abri PCi à Esmonts

Formation :

Service de logopédie (SLPP) : augmentation des charges liées régionales selon les normes du SESAM et la recapitalisation de la caisse de pension

COG : augmentation des charges, nouvelle participation à la bibliothèque régionale

Bâtiments scolaires : augmentation des charges, achat de matériel

AES : engagement d'une nouvelle collaboratrice en 2023, achat lave-vaisselle industriel

Conseil des parents : nouveau : frais pour l'organisation d'une activité en lien avec l'école

Transports scolaires : 6^{ème} bus dès la rentrée scolaire 2022-2023

Culture, sport et loisirs :

Dons aux sociétés à but culturel : don pour le 60^{ème} anniversaire du Chœur-Mixte d'Ursy

Participation au passeport vacances : nouvelle participation communale dès 2023
Augmentation participation aux salles de sport en raison du crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de l'administration

Santé :

Participation homes médicalisés régionaux : augmentation des charges régionales
Participation subvention frais accompagnement : augmentation des charges cantonales
Soins à domicile et aide familiale : augmentation des charges régionales

Prévoyance sociale :

Participation cantonale aux institutions spécialisées : augmentation des charges cantonales
Petite enfance en Glâne : augmentation des charges suite à l'ouverture d'une nouvelle crèche à Berlens et baisse de la capacité économique des parents en 2022, augmentation des subventions communales
Service social : baisse des charges en 2023

Trafic et télécommunications :

Edilité : achat d'un nouveau véhicule
Déneigement : augmentation des prestations de tiers

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Eau potable, acquisition de logiciel : remplacement des antennes pour la télégestion du réseau d'eau
Attribution au financement spécial maintien : obligation légale suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'eau potable
Traitement des eaux usées : augmentation de la participation aux STEP (VOG, EVMC, EMB)
Gestion des déchets : remplacement de 3 compacteurs (Rue de l'Eglise, déchetterie, encombrants) avec des nouvelles machines en location.

Finances et impôts :

Impôts communaux ordinaires : estimation selon les informations reçues du SCC
Impôts communaux spéciaux : estimation sur la base des comptes 2021

Discussion :

M. Marcel Bischof : souhaite connaître l'emplacement du nouveau défibrillateur.
M. le Syndic : il sera installé à l'extérieur du bâtiment de l'administration communale d'Ursy (disponible 24h/24h).

3.2 Budget compte des investissements

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2023.

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe	58'000.00	
Crédit d'étude aménagement centre village Ursy	100'000.00	
Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vauderens	320'000.00	
Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vuarmarens	1'200'000.00	
Crédit d'engagement adduction d'eau village d'Ursy	2'260'000.00	
Crédit d'engagement mise en séparatif eaux claires/eaux usées village d'Ursy	1'910'000.00	
Total	5'848'000.00	

3.2.1 Crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic donne la parole à Mme Chloé Savary, Conseillère communale en charge du dicastère des écoles.

Mme Chloé Savary relève qu'en raison de l'augmentation des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire, nous devons prévoir l'aménagement de salles supplémentaires avec l'achat de mobilier et matériel informatique :

- ✓ 1 salle de classe enfantine rentrée scolaire 2023-2024
- ✓ 1 salle de classe primaire rentrée scolaire 2023-2024 ou 2024-2025 en fonction des effectifs

Demande de crédit d'engagement :

Coût CHF 58'000.00

Financement : crédits disponibles

Charges annuelles

Amortissement 10 % sur 10 ans	CHF	5'800.00
Intérêts 3 %	CHF	1'740.00
Total	CHF	<u>7'540.00</u>

Délai de réalisation : juillet 2023

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 58'000.00. Cet investissement sera financé par des crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 7'540.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe est acceptée à l'unanimité.

3.2.2 Crédit d'étude aménagement centre village Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge du dicastère des routes, pour la présentation de cet investissement.

L'Assemblée communale du 9 décembre 2019 a accepté un 1^{er} crédit d'étude pour les aménagements routiers du centre village d'Ursy. Une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau Transitec. Les buts de cette étude étaient les suivants :

- ✓ Identifier le périmètre du projet de requalification pour le village d'Ursy
- ✓ Définir le concept d'aménagement et les outils d'aménagement
- ✓ Mener une étude de faisabilité permettant d'obtenir un projet de réaménagement clair, faisable au sens des normes usuelles et de l'acceptabilité pour tous les usagers
- ✓ Identifier et signaler les éléments nécessaires ou utiles pour la suite des études

Pour aller de l'avant dans ce dossier, une séance a été organisée avec le Service des ponts et chaussées (SPC) qui est maintenant partie prenante au projet. Une clé de répartition pour la phase d'études a été définie : 50 % pour le Canton et 50 % pour la commune d'Ursy.

Historique et projection :

2021 - Rapport de synthèse – étude de faisabilité par le bureau Transitec

13.04.2022 - Reprise du projet par un groupe de travail restreint

01.06.2022 - Séance au Service des ponts et chaussées

Décembre 22 - Choix du bureau d'ingénieur civil

2023-2024 - Avant-projet, projet, mise à l'enquête

2025-2027 - Exécution

Objectifs des Maîtres de l'ouvrage :

- ✓ Modérer la vitesse des véhicules et assurer la sécurité de tous les usagers, notamment des plus vulnérables ;
- ✓ Garantir la continuité des cheminements de mobilité douce ;
- ✓ Valoriser les espaces publics de la commune, plus particulièrement au centre du village ;
- ✓ Améliorer la qualité de vie des riverains et de l'ensemble des habitants de la commune.

Demande de crédit d'étude :

Coût CHF 100'000.00

Financement : autorisation d'emprunt

Charges annuelles

Amortissement 5 % sur 20 ans	CHF	5'000.00
Intérêts 3 %	CHF	3'000.00
Total	CHF	8'000.00

Délai de réalisation : 2023 et 2024

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 100'000.00. Cet investissement sera financé par une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 8'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'étude ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Laurent Vaucher : souhaite connaître l'estimation des coûts de ce projet

M. le Syndic : les travaux sont estimés à 3,4 millions de francs

M. Luciano Antonietti : a des questions concernant la projection du projet. Le mandat sera-t-il ouvert à des paysagistes ?

M. le Syndic : dans le groupe de travail au niveau communal nous avons un paysagiste. Le projet sera traité par le bureau d'ingénieurs civils.

M. Luciano Antonietti : comment seront ouverts les appels d'offres ?

M. le Syndic : selon les marchés publics

M. Luciano Antonietti : propose une possibilité d'ouvrir un concours d'idées pour l'aménagement du centre village d'Ursy. Une commune similaire dans le canton de Berne a organisé un concours avec un prix.

M. le Syndic : nous prenons note et invitons M. Antonietti à nous transmettre des informations complémentaires.

M. Claude Gavillet : le Conseil communal a-t-il étudié une solution pour les cars ? actuellement cette problématique est connue au centre village d'Ursy.

M. le Syndic : oui plusieurs variantes seront étudiées. Nous devons aussi prendre en compte le trafic des camions qui se rendent à Mifroma.

M. Francis Gavillet : selon les photos présentées ce soir, il constate que des places de parc vont disparaître. Nous avons des salles, une Eglise, des restaurants ; au centre village ces places de parc sont importantes.

M. le Syndic : les photos présentées sont des projections et non un projet définitif. Effectivement, certaines places de parc seront supprimées mais il faudra les prévoir ailleurs.

M. Sébastien Rochet : le Conseil communal a-t-il prévu d'étudier un délestage du centre village d'Ursy ?

M. le Syndic : une route de contournement n'est pour l'instant pas à l'étude. Il s'agirait là d'un autre projet.

Mme Fernande Romanens : si la commune prévoit de construire une route de contournement il faudra tenir compte des commerces.

M. le Syndic : nous prenons note de cette remarque

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'étude pour l'aménagement du centre village d'Ursy est acceptée à l'unanimité.

3.2.3 Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vauderens

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Vice-Syndic, pour la présentation de cet investissement.

M. Patrice Conus relève que la commune d'Ursy a été approchée par la crèche le Bourillon qui recherche des locaux plus spacieux pour accueillir les enfants en âge préscolaire. Le crédit d'engagement proposé concerne la transformation des locaux actuels pour permettre d'accueillir cette nouvelle activité à Vauderens. La totalité du bâtiment sera dédiée à la petite enfance. Les travaux suivants sont prévus :

- ✓ Étude préliminaire, bureau d'ingénieur, direction des travaux
- ✓ Travaux d'infrastructures pour l'extérieur du bâtiment
- ✓ Travaux de démolition et évacuation des déchets
- ✓ Maçonnerie
- ✓ Sanitaires
- ✓ Chauffage
- ✓ Électricité
- ✓ Cuisine
- ✓ Peinture
- ✓ Ferblanterie et étanchéité
- ✓ Carrelage et revêtement de sol
- ✓ Menuiserie

Demande de crédit d'engagement :

Coût CHF 320'000.00

Financement : autorisation d'emprunt

Charges annuelles

Amortissement 3 % sur 33 ans	CHF	9'600.00
Intérêts 3 %	CHF	9'600.00
Total	CHF	19'200.00

Délai de réalisation : de juin 2023 à décembre 2024

Remarque

La charge annuelle liée à la transformation en crèche sera financée par l'encaissement de loyers dès 2025

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 320'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 19'200.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Christoph Kämpfer : le bus scolaire vient chercher les enfants dans la cour du bâtiment. Cette problématique a-t-elle été prise en compte ?

M. le Syndic : oui elle est prise en compte. Toutefois, dans la mesure du possible et pour sécuriser les lieux et éviter des manœuvres dangereuses les enfants sont invités à se rendre à pied à l'arrêt de bus dans la mesure du possible.

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ La demande de crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment communal à Vauderens est acceptée à l'unanimité.

3.2.4 Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vuarmarens

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Vice-Syndic, pour la présentation de cet investissement. Le 14 décembre 2020, l'assemblée communale a accepté un crédit d'étude pour la transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Vuarmarens. Le projet de transformation a été mis à l'enquête publique du 20 mai au 3 juin 2022. Il est prévu de transformer les deux anciennes salles de classe et la salle de couture en appartements et de changer l'affectation de l'ancien bureau communal en habitation. Nombre de nouveaux logements selon les plans présentés :

- 2 appartement de 4.5 pièces
- 1 appartement duplex de 3.5 pièces
- 1 studio

Demande de crédit d'engagement :

Coût CHF 1'200'000.00

Financement : autorisation d'emprunt

Charges annuelles

Amortissement 3 % sur 33 ans CHF 36'000.00

Intérêts 3 % CHF 36'000.00

Total CHF 72'000.00

Délai de réalisation : 2023

Remarque

La charge annuelle liée à la création d'appartements sera financée par l'encaissement des loyers

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, vice-Présidente de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 1'200'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 72'000.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Francis Gavillet : dans le compte des investissements, le crédit se trouve dans le chapitre de l'administration de la fortune et de la dette, pourquoi ?

M. le Syndic : le bâtiment fait partie du patrimoine financier de la commune.

M. Francis Gavillet : qui va gérer la location des appartements ?

M. le Syndic : le bâtiment est actuellement géré par une agence immobilière qui s'occupera aussi de la location des nouveaux logements.

M. Francis Gavillet : une préférence sera-t-elle donnée aux habitants de la commune pour la location des logements ?

M. le Syndic : le Conseil communal analyse toujours les demandes de locations.

Décision :

VOTE :	OUI	107	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment communal à Vuarmarens est acceptée à la majorité des voix exprimées.

3.2.5 Crédit d'engagement adduction d'eau village d'Ursy

Introduction de M. le Syndic : l'Assemblée communale du 30 mai dernier a accepté un crédit d'étude pour le remplacement des conduites d'adduction suite à de nombreuses fuites observées sur le réseau dont l'état est vétuste (conduite en éternit 1952) et un crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées. Ce soir, nous vous proposons deux investissements conséquents. Ces travaux concernent parfois le même secteur. Dans le but de minimiser les inconvénients pour les riverains et minimiser les coûts, il est préférable de conduire ces travaux en parallèle. Ceux-ci seront échelonnés sur au moins cinq ans. Des séances d'information seront organisées avec les riverains concernés.

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement. Il s'agit du remplacement d'une conduite en éternit de 1952. Nous avons eu 3 ruptures de conduite en 2 ans. Cette conduite débute à l'entrée du village d'Ursy (depuis Rue) et se poursuit en direction de la scierie Périsset.

Objectifs du projet :

- ✓ Remplacer 1.5 km de conduite en Eternit Ø 125mm par une conduite PE Ø 200mm ;
- ✓ Ajouter des vannes de secteurs et vannes privées ;
- ✓ Revoir le tracé des conduites (zone à bâtir, bâtiments...) ;
- ✓ Repenser la défense incendie ;
- ✓ Recréer le bouclage incendie actuellement disconnecté.

Demande de crédit d'engagement :

Coût CHF 2'260'000.00

Financement : autorisation d'emprunt

Charge annuelle

Amortissement 1.25 % sur 80 ans	CHF	28'250.00
Intérêts 3 %	CHF	67'800.00
Total	CHF	96'050.00

Délai de réalisation

Dès juin 2023 et pour une durée de 3 à 5 ans

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, vice-Présidente de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 2'260'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 96'050.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour l'adduction d'eau village d'Ursy est acceptée à l'unanimité.

3.2.6 Crédit d'engagement mise en séparatif eaux claires/eaux usées village d'Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du dicastère des eaux, pour la présentation de cet investissement.

- ✓ Situation démontrée par l'étude PGEE en 2010 ;
- ✓ Nous envoyons trop d'eau à la STEP lors d'intempéries ;
- ✓ Redimensionnement des collecteurs EC ;
- ✓ Déviation des collecteurs (zone à bâtir, bâtiments...).

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux recommande la mise en séparatif de plusieurs secteurs d'Ursy encore raccordés en unitaire. Les mesures du PGEE proposent la mise en séparatif du réseau d'assainissement du centre d'Ursy, à l'exception du quartier au Plattiez en aval duquel un déversoir d'orage est prévu. En effet, la mise en séparatif de certaines habitations représente des travaux trop importants au vue des aménagements extérieurs existants et de la profondeur des collecteurs.

Demande de crédit d'engagement :

Coût	CHF	1'910'000.00
------	-----	--------------

Financement : autorisation d'emprunt

Charges annuelles

Amortissement 1.25 sur 80 ans	CHF	23'875.00
Intérêts 3 %	CHF	57'300.00
Total	CHF	81'175.00

Délai de réalisation

Dès juin 2023 et pour une durée de 3 à 5 ans

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, vice-Présidente de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 1'910'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 81'175.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Christoph Kämpfer : dans le quartier du Plattiez une bonne partie des habitations sont raccordées en système unitaire. Connaissons-nous la proportion des habitations déjà raccordées en système séparatif ?

M. Régis Magnin : la problématique est un peu spéciale pour ce quartier. Nous n'allons pas pouvoir changer tous les raccordements privés en raison des aménagements extérieurs existants et de la profondeur des collecteurs. Raison pour laquelle un déversoir d'orage est prévu en aval de ce quartier.

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour la mise en séparatif des eaux claires/eaux usées du village d'Ursy est acceptée à l'unanimité.

M. le Syndic donne connaissance des investissements déjà votés et reportés sur 2023 :

Budget 2023 – investissements reportés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Mise en place du modèle de compte MCH2	41'281.40	0.00
Crédit d'étude 1 et 2 rénovation bâtiment Ursy (Route de Moudon 5)	67'951.55	0.00
Réfection de routes et de chemins AF, étape 3	759'829.35	337'500.80
Crédit d'étude adduction d'eau village d'Ursy	30'000.00	0.00
Assainissement réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts	0.00	610'000.00
Crédit d'étude mesures PGEE	20'440.00	0.00
Crédit d'étude mise en séparatif village d'Ursy	30'000.00	0.00
Mesures PGEE secteurs Ursy, Vauderens et Vuarmarens	2'390'820.00	0.00
Réfection de canalisations : routes AF étape 3	177'941.50	99'400.00
Aménagement cours d'eau Vauderens	31'910.35	0.00
Plan d'aménagement local	35'783.55	0.00
Total en CHF	3'585'957.70	1'046'900.80

M. le Syndic récapitule les investissements 2023 votés :

Budget 2023 – récapitulation des investissements votés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe	58'000.00	
Crédit d'étude aménagement centre village Ursy	100'000.00	
Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vauderens	320'000.00	
Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vuarmarens	1'200'000.00	
Crédit d'engagement adduction d'eau village d'Ursy	2'260'000.00	
Crédit d'engagement mise en séparatif eaux claires/eaux usées	1'910'000.00	
Total	5'848'000.00	

Budget 2023 – récapitulation des investissements :

✓ Investissements reportés	CHF	2'539'056.90
✓ Investissement 2023 votés	CHF	5'848'000.00
Total	CHF	8'387'056.90

3.3 Rapport et préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière.

« La commission financière s'est réunie le 8 novembre dernier afin d'examiner le budget établi par le Conseil communal pour l'année 2023. Tous les postes de ce budget ont été examinés et comparés avec le budget de l'année 2022 et les comptes 2020. En conclusion : Nous remercions les autorités communales et plus particulièrement Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, pour la parfaite collaboration et la transparence. Aussi, nous invitons les citoyennes et les citoyens, ici présents, à approuver les budgets 2023 tels que présentés ».

Discussion :

M. Francis Gavillet félicite le Conseil communal pour le travail réalisé dans le cadre de l'établissement de ces budgets.

3.4 Approbation

Budget compte de résultats 2023 : excédent de charges de CHF 531'484.92

Budget compte des investissements 2023 : excédent de charges CHF 8'387'056.90

VOTE :	OUI	108	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ Les budgets du compte de résultats et du compte des investissements 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Il remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, administratrice des finances ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2023.

4. Approbation de la modification des statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU)

M. le Syndic relève que pour les points 4 à 5 du tractanda de l'assemblée, les documents étaient disponibles sur le site internet de la Commune ou à disposition auprès de l'administration communale. Les nouveaux statuts soumis pour approbation ne seront pas lus. Des explications sur les principaux éléments et/ou changements seront présentés.

Modification de l'art. 25 des statuts :

Cet article précise les limites pour les investissements soumis aux référendums.

Ancien article

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 150'000.00 sont soumises à référendum facultatif au sens de l'article 123 d LCo.

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 500'000.00 sont soumises à référendum obligatoire au sens de l'article 123 e LCo.

Nouvel article

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 500'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123 d LCo.

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 2'000.000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123 e LCo.

En raison des travaux de rénovation que nous allons effectuer sur le bâtiment de l'administration communale, il serait judicieux de modifier les limites pour le référendum afin d'éviter aux communes des frais supplémentaires pour un référendum obligatoire. Comme il s'agit d'une rénovation du bâtiment, cette modification est jugée utile.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 8 novembre 2022, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, nous ont présenté la modification des statuts de l'ACSU. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver la modification des statuts telle que présentée ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La modification des statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU) est approuvée à l'unanimité.

5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR

M. le Syndic : les délégués de l'association ABMG (Association à Buts Multiples de la Glâne) réunis en assemblée le 9 novembre dernier ont accepté le changement de nom de l'association avec la reprise des tâches de la RGV (Région Glâne Veveyse) ainsi que la modification des statuts qui découlent de ces changements. Cette modification doit maintenant être acceptée par tous les législatifs communaux des communes membres de l'association.

Les statuts modifiés de l'AGR étaient à disposition sur le site internet de la commune ou auprès de l'administration communale, par conséquent ils ne seront pas lus dans leur intégralité. M. le Syndic présente néanmoins les principales modifications.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 8 novembre 2022, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, syndic, nous ont présenté les nouveaux statuts de l'AGR. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver lesdits statuts tels que présentés ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ Les nouveaux statuts de l'Association Glâne Région – AGR sont approuvés à l'unanimité.

6. Reprise des infrastructures – art. 94 et 258 RF Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Vice-Syndic, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

Il est proposé de reprendre les articles 94 (Chemin du Perrey) et 258 (Route du Plattiez) RF Ursy selon le règlement relatif à la reprise d'infrastructures de la commune d'Ursy. La reprise est faite sans frais pour la commune d'Ursy.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	108	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ La reprise des infrastructures art. 94 et 258 RF Ursy est acceptée à l'unanimité.

7. Divers

Informations du Conseil communal :

Personnel communal

Une page s'est tournée le 31 juillet 2022. Ce jour correspond au dernier jour de travail de M. Charly Deschenaux, notre ancien responsable de l'exploitation qui a fait valoir son droit à la retraite après plus de 29 ans de bons et loyaux services. M. le Syndic le remercie au nom de toute la population pour son engagement durant toutes ces années.

En date du 22 août dernier Mme Marceline Mornod a débuté son apprentissage d'employée de commerce auprès de l'administration communale. Avec cet engagement, c'est la réalisation d'une volonté de devenir une entreprise formatrice qui a été rendu possible par l'agrandissement des bureaux de l'administration.

Suite à la démission de Mme Angélique Donzallaz le 31 août dernier, le Conseil communal a engagé Mme Sylviane Cottet en qualité de collaboratrice administrative au contrôle de l'habitant. Mme Cottet a débuté son activité le 1^{er} octobre 2022. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue dans l'équipe de l'administration et beaucoup de plaisir dans son travail.

Le 1^{er} septembre 2022, Mme Patricia Deschenaux a fêté 35 ans d'activités en qualité de concierge du bâtiment communal. Nous la remercions pour sa fidélité et pour son engagement depuis toutes ces années.

A la fin novembre, M. Laurent Surchat a été engagé par l'Association Secours Sud Fribourgeois en qualité de Commandant du bataillon des pompiers. Par conséquent, il a remis au Conseil communal sa démission en tant que Responsable du service technique. M. Surchat était déjà engagé à temps partiel pour la mise en place de la nouvelle organisation des pompiers. La transition entre les deux employeurs se fera de façon progressive de manière que M. Surchat puisse suivre les dossiers et participer à la formation de la nouvelle personne qui reprendra son poste. La mise au concours est encore ouverte jusqu'au 22 décembre 2022.

Pour terminer, M. le Syndic félicite Mme Nadia Magnin pour l'obtention du brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Le Conseil communal a beaucoup de chance de pouvoir compter sur du personnel formé puisque Mme Magnin est la 2^{ème} collaboratrice à obtenir ce brevet après Mme Marie-Claude Conus en 2018. Mme Sophie Progin est également au bénéfice d'un diplôme de cadre en administration communale.

Administration communale et déchetterie

Durant les fêtes de Noël, l'administration communale sera fermée du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus. Ouverture selon l'horaire habituel à partir du mardi 3 janvier 2023.

La déchetterie sera fermée le samedi 24 décembre 2022. Le mercredi 28 décembre 2022 l'ouverture sera prolongée (13h30-18h00 au lieu de 15h00-18h00). Le 31 décembre 2022 la déchetterie sera ouverte selon l'horaire habituel.

Ecole maternelle

Les inscriptions à l'école maternelle pour l'année 2023-2024 sont d'ores et déjà ouvertes. Les documents y relatifs sont disponibles sur notre site internet.

Etude de fusion Ursy / Montet-Glâne

Les Conseils communaux des communes de Montet-Glâne et Ursy se sont réunis à deux reprises cette année pour poursuivre les préparatifs de l'étude de fusion. Grand travail déjà réalisé par les groupes de travail mis sur pied par dicastères.

Planning pour la suite de l'étude :

- planification financière – début 2023
- rédaction de la convention de fusion – mai 2023
- examen préalable de la convention de fusion par le Service des communes – juin 2023
- publication de la convention de fusion – décembre 2023
- séances d'informations à la population – janvier 2024
- vote aux urnes de la convention de fusion – 3 mars 2024
- entrée en vigueur de la fusion – 1^{er} janvier 2025

Réflexion sur les investissements

La parole est passée à M. Patrice Conus. L'assemblée communale vient d'approuver le budget 2023 avec d'importants investissements. Investissements nécessaires voir indispensables pour les prochaines années.

Régulièrement nous sommes sollicités par des citoyens pour différents projets :

- ✓ nouveaux trottoirs, élargissement des routes, aménagement de pistes cyclables, transports scolaires, abris de bus, places de loisirs pour les jeunes, etc....

Malheureusement, le Conseil communal ne peut pas accéder à toutes les demandes. Les investissements sont analysés en tenant compte des priorités. Par avance, nous vous remercions sur votre compréhension.

Prochaine assemblée communale : 22 mai 2023

Questions :

M. Francis Gavillet : dans le cadre de l'exploitation des forêts communales, les machines font beaucoup de dégâts. Les chemins sont-ils remis en état ?

M. le Syndic : les pistes forestières sont remises en état après les travaux mais il est clair que cela prend un peu de temps.

Mme Yolande Dommen : dans le journal communal on peut lire un article concernant la gestion du bruit de chantier. Quand est-il du bruit des établissements publics ?

M. le Syndic : pour les établissements publics les lois cantonales doivent être respectées. En cas de nécessité nous intervenons auprès des personnes concernées.

M. Jean-Paul Conus : une prolongation de la durée d'extinction de l'éclairage public est prévue de 23h30 à 05h30. Depuis quelle date ?

M. le Syndic : la demande de modification a été faite auprès du Groupe E. Nous ne connaissons pas encore la date précise mais nous espérons rapidement.

M. Cédric Charrière : la commune a-t-elle des informations à communiquer concernant la crise énergétique ? les mesures qui seront mises en place ?

M. le Syndic : non pas pour l'instant. Nous invitons chacun et chacune à adapter ses comportements en réduisant sa consommation d'électricité et de gaz.

Mme Aurélie Surchat : par rapport aux recommandations concernant l'électricité, la commune est-elle intervenue auprès des entreprises concernant les enseignes lumineuses ?

M. le Syndic : non pas pour l'instant.

M. Jean-Bernard Monney : demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager une place de jeux à Mossel. Suite à la vente de l'ancienne école de Mossel, les enfants ne peuvent plus jouer sur la place.

M. le Syndic : nous prenons note de la demande.

M. Jean-Bernard Monney : demande au responsable des routes de passer à Mossel pour voir l'état des routes.

M. le Syndic : nous prenons note de la demande, un contrôle sera effectué.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est close à 22h40.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Dubey

Marie-Claude Conus